

niens si elles sont exécutable en Esthonie, passent entre les mains de l'Esthonie, et cela seulement dans la mesure où elles ne sont pas convertes par les prétentions inverses des débiteurs.

Les documents et actes attestant les droits énumérés dans le présent article seront transmis par le Gouvernement russe au Gouvernement esthonien, et si cela n'était pas accompli dans le délai de six mois, à dater du jour de la ratification du traité, ces documents seraient considérés comme perdus.

De son côté, l'Esthonie ne pourra élever aucune prétention contre la Russie du fait qu'elle entrain précédemment dans la composition de l'Empire russe.

Art. 12. — Indépendamment des accords établis par l'article 11:

1. La Russie accorde à l'Esthonie quinze millions de roubles or, dont huit millions seront payés dans le mois et les sept derniers millions dans les deux mois à dater du jour de ratification du traité de paix.

2. L'Esthonie ne portera aucune part des responsabilités dans les dettes et toutes autres obligations de la Russie et notamment dans celles qui découlent de l'émission de papier-monnaie, de bons du trésor, d'obligation, d'emprunts extérieurs ou intérieurs, de la garantie des emprunts émis par diverses institutions ou entreprises, etc. Toutes les réclamations des créanciers de la Russie pour la part; de dettes concernant l'Esthonie doivent être dirigées uniquement contre la Russie.

En ce qui concerne le paiement des obligations d'Etat russes, garanties par l'Etat et se trouvant en circulation sur le territoire esthonien, ainsi que celui des autres titres émis par des sociétés ou institutions, dont les entreprises ont été nationalisées par le Gouvernement russe, de même qu'en ce qui concerne la satisfaction à donner aux réclamations des citoyens esthoniens à l'égard du Trésor russe, la Russie s'oblige à reconnaître à l'Esthonie et aux citoyens esthoniens toutes les exemptions d'impôts, droits et privilèges qui, directement ou indirectement, on été proposés par elle, ou